

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N<sup>o</sup> 16/2012**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2013**

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :  
1<sup>er</sup> octobre 2012, 20h00

Combles de la Maison Jaune, Cully

Case postale 112  
Rte de Lausanne 2  
1096 Cully

Tél. 021 821.04.04  
Fax 021 821.04.00  
[info@b-e-l.ch](mailto:info@b-e-l.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Le préavis n° 8/2011, du 26 septembre 2011, traitait de l'arrêté d'imposition pour l'année 2012. Il a été adopté par le Conseil communal en date du 31 octobre 2011 et échoit à fin 2012.

Conformément à l'article 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC), l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 septembre, ceci après avoir été adopté par le Conseil communal. Pour cette année, et selon les instructions reçues de l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICO), le délai pour la transmission de l'arrêté d'imposition 2013 a été prolongé au 2 novembre 2012 pour toutes les communes. En raison des modalités de publication et de recours possibles, aucun délai supplémentaire ne sera accordé au-delà de cette date.

## 2. Mécanisme de correction de la bascule d'impôt 2011 et péréquation 2013

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de 6 points des communes à l'Etat.

En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de 2011 **qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points.**

Dans le but de corriger les effets financiers de la bascule d'impôt de 2011, le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil dans le courant de cet automne, de **ne pas augmenter le coefficient d'impôt cantonal de 0.37 point à l'aide d'une bascule d'impôt mais de convertir ce 0,37 point d'impôt en un montant annuel fixe pérenne de CHF 10'524'226 à reporter sur la facture sociale des communes.**

S'agissant du rattrapage financier des années 2011 et 2012 à effectuer par les communes, celles-ci remboursent à l'Etat un montant de CHF 21.679 millions correspondant à l'excédent perçu durant cette période par les communes, complété d'un intérêt rémunérateur de 3% l'an.

**Ce remboursement, effectué à parts égales en 2013 et en 2014, sera réparti entre les communes à raison de 0,37 point d'impôt communal par an.** Ainsi, pour l'année 2013, le rattrapage financier annualisé représente un montant de CHF 10.839 millions, part des intérêts compris. Un montant identique sera récupéré par l'Etat auprès des communes en 2014. Chaque commune sera informée du montant de sa participation lors de la communication des acomptes 2013 de la péréquation.

S'agissant de la péréquation intercommunale 2013, nous recevrons de l'ASFICO le calcul des acomptes accompagnés d'une fiche technique dans le courant de la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre. Les acomptes 2013 de la réforme policière seront communiqués par la même occasion.

### 3. Situation financière à fin 2011

L'exercice 2011, lequel regroupait encore les comptabilités distinctes des communes fusionnées, fut très bon. La marge d'autofinancement consolidée se montant à plus de CHF 4.2 mios. Par ailleurs, le niveau d'endettement a diminué de CHF 4'056'344 pour se porter à CHF 20'308'965 au 31 décembre 2011. Le ratio « Quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement par rapport à la situation des finances communales, est d'environ 72%, ce qui – selon l'échelle d'évaluation – est « Bon » (entre 50% et 100%).

Le bilan consolidé de Bourg-en-Lavaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012 laisse donc transparaître une situation saine et des finances équilibrées.

### 4. Situation financière 2012 de la commune

Le budget 2012 consistait en un exercice inédit puisqu'il s'agissait de travailler, d'une part avec les chiffres historiques des anciennes communes, et d'autre part d'essayer – pour les postes où ceci était possible – de partir sur la base de réflexions nouvelles. Nous vous avons finalement présenté un budget 2012 équilibré, avec un taux d'imposition de 61 points (correspondant à 59 – taux d'imposition le plus bas des communes fusionnées – plus 2 points de bascule de l'Etat aux communes – financement de la nouvelle organisation policière vaudoise).

Nous sommes actuellement en plein processus budgétaire 2013. Si bien qu'il est encore délicat d'avancer des chiffres pour l'année prochaine. Toutefois, en nous basant sur la situation comptable à mi-août, nous pouvons estimer que les dépenses courantes 2012 sont globalement conformes au budget. Il reste bien entendu légèrement plus de 4 mois sur l'année, si bien que les éléments peuvent encore évoluer.

Nos participations à des legs vont rapporter plus que prévu au budget 2012. Par contre, les recettes liées à la taxe d'élimination des ordures, et budgétées à CHF 250'000, ne verront pas le jour cette année.

Le décompte final relatif à la péréquation et à la facture sociale 2011 qui vient d'être calculé par l'Etat, fait ressortir un montant global en notre défaveur d'environ 1.5 million. L'impact provenant essentiellement de notre qualification de **commune à « forte capacité financière » par rapport à la moyenne des autres communes du canton**. Ce montant élevé est toutefois à mettre en relation avec la taille de notre nouvelle Commune. Rappelons également que ces éléments sont excessivement difficiles à anticiper, voire impossible pour certains **vu qu'ils dépendent des résultats des autres communes du canton** (effet des vases communicant). L'état actuel de notre « Fonds de réserve facture sociale et péréquation », ainsi que celui de notre « Fonds de réserve général » permettraient – si la Municipalité le souhaitait – d'absorber comptablement cet impact lors du bouclage 2012.

Il convient cependant de tirer les enseignements qui s'imposent. **Si nous pouvons nous réjouir d'une certaine stabilité – pour l'instant – de nos recettes fiscales, il semble qu'il n'en soit de loin pas le cas pour toutes les communes du canton. Par conséquent, et en fonction même du principe péréquatif, notre part aux charges cantonales va certainement proportionnellement augmenter !**

La situation relative aux recettes fiscales a été évaluée à la lumière de l'arrêté comptable de juillet, et donne les **prévisions** suivantes :

Type	Budget 2012	Estimation 2012	Différence
Impôt revenu pers. physiques	11'623'000	11'700'000	+77'000
Impôt prestation en capital	150'000	170'000	+20'000
Impôt fortune pers. physiques	1'868'000	2'000'000	+132'000
Impôt à la source	349'000	300'000	-49'000
Impôt spécial étrangers	304'000	285'000	-19'000
Impôt bénéfice pers. morales	271'000	250'000	-21'000
Impôt capital pers. morales	27'000	20'000	-7'000
Impôt compl. s/immeubles	13'000	15'000	+2'000
Impôt foncier	1'488'000	1'500'000	+12'000
Droits de mutation	500'000	500'000	0
Successions et donations	202'000	270'000	+68'000
Impôts sur les chiens	28'300	28'300	0
Patentes	900	900	0
Part à l'impôt s/gains immob.	650'000	750'000	+100'000
Impôt sur les frontaliers	18'000	18'000	0
<b>Total</b>	<b>17'492'200</b>	<b>17'807'200</b>	<b>+315'000</b>

Nous constatons que, malgré la crise financière et économique, et la baisse des recettes fiscales que certaines autres communes subissent, nos impôts structurels sont solides. Notamment, les impôts sur les personnes physiques qui constituent notre socle principal. **Personne n'est cependant en mesure de dire si cette situation va perdurer.**

A toutes fins utiles, rappelons que **le taux actuel est de 61 points.**

Les impôts conjoncturels sont imprévisibles et non récurrents. En nous basant sur une situation à fin juillet, il est dès lors difficile d'estimer un résultat annuel. Des variations sont donc possibles sur ces postes (droits de mutation, successions et donations, part à l'impôt sur les gains immobiliers).

Finalement, **la valeur du point d'impôt (suivant le taux) de notre commune se situe à CHF 241'000.**

Quant à **la valeur de notre point d'impôt (péréquation), il est de CHF 266'000.**

## 5. Perspectives financières 2013 avec un taux d'impôt inchangé à 61 points

Sachant que l'inflation est actuellement nulle, voire négative, que nos charges courantes sont maîtrisées, nous **faisons l'hypothèse** que les éléments 2012 peuvent servir de base valable afin d'estimer les perspectives financières 2013.

**Les éléments importants suivants doivent toutefois être ressortis :**

- Augmentation de la facture sociale de l'ordre de 0.37 point par rapport à notre point d'impôt « péréquation », à savoir environ CHF 100'000.
- Rattrapage facture sociale des années 2011 et 2012, correspondant également à 0.37 point d'impôt « péréquation », donc CHF 100'000.

- Ajustement de nos acomptes péréquation et facture sociale 2013, sur la base du décompte final 2011 (étant donné que les chiffres des acomptes 2013 ne nous seront communiqués qu'à début octobre).
- D'autres éléments conséquents, tels que participation à l'APOL, ne sont actuellement pas connus et devraient être globalement en augmentation. L'évolution de notre participation à la réforme policière reste une entière inconnue.
- Les éléments exceptionnels 2012 (legs, frais de fusion, incitation financière cantonale à la fusion) n'auront pas lieu en 2013.
- L'impact de la taxe au sac et taxe déchets correspond aux derniers éléments fournis par le groupe de travail.

En faisant l'hypothèse du *statu quo en matière de rentrées fiscales* par rapport à l'estimation présentée sous le point précédent, et en tenant compte de divers ajustements – *basés sur des hypothèses* – pour l'année prochaine, le résultat 2013 peut-être *estimé* comme suit :

Excédent de charges avant ajustements (selon budget 2012)	-55'000
Ajustement « Recettes fiscales »	+315'000
Ajustement « Frais de fusion »	+620'000
Ajustement « Incitation cantonale à la fusion »	-1'950'000
Ajustement « Participation au legs G »	-300'000
Ajustement « Taxe ordures »	+750'000
Ajustement « Facture sociale et péréquation »	-1'800'000
Autres ajustements et augmentation de charges non maîtrisables	-100'000
<b>Résultat estimé 2013 avec un taux d'impôt de 61 points</b>	<b>-2'520'000</b>

Il est important de préciser, une fois encore, que *cette estimation est basée sur des hypothèses*. Par conséquent, *il ne s'agit pas d'un budget !*

*Toute modification du taux d'impôt pris en considération aurait un impact d'environ CHF 241'000 sur les finances communales.*

## 6. Comparaison des taux d'imposition 2012

A titre de comparaison, voici les taux 2012 des principales communes du district :

- Belmont s/Lsne 71.0
- Oron 69.0
- Savigny 68.0
- Puidoux 66.0
- Forel 66.0
- Pully 65.0
- Rivaz 63.5
- Paudex 63.0
- Chexbres 61.0
- **Bourg-en-Lavaux 61.0**
- Lutry 56.0

Notre Commune figure clairement parmi les plus « attractives » du district.

## 7. Détermination du taux d'imposition 2013

Il importe que notre Commune puisse disposer d'un autofinancement le plus important possible, afin d'assurer le financement, sans recours excessif à l'emprunt, des plan d'investissements prévu dans le plan des investissements. En effet, le volume des investissements sera important ces prochaines années et il faudra les financer avec un autofinancement de 60% minimum, selon les recommandations en la matière. Ainsi, une augmentation substantielle de la dette conjuguée avec une éventuelle hausse des taux d'intérêts pourrait avoir des effets considérables sur la situation financière de la Commune (effet boule de neige).

Sur le plan politique, la Municipalité est très consciente que la baisse d'un point d'impôt représente une baisse des recettes de CHF 241'000. Mais compte tenu que la taxe poubelle devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et que jusqu'à maintenant les frais des poubelles étaient payés par les impôts, nous ne pouvons pas imaginer d'introduire cette taxe sans faire un effort sur le taux d'impôt.

Certes que la taxe devrait rapporter un peu plus qu'un point d'impôt, mais vu tous les projets en cours et surtout le rattrapage de la facture sociale (CHF 1'800'000) qui nous grève déjà passablement notre budget 2012, nous devons assurer et préparer un budget 2013 si possible équilibré.

***La Municipalité décide donc de diminuer le taux d'impôt de 1 point pour le porter à 60%.***

Cette décision aura comme conséquences, une ***diminution théorique des recettes fiscales de l'ordre de CHF 241'000.***

Les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2013 restant identiques à ceux de l'année 2012.

Enfin, la Municipalité juge opportun de fixer la durée de l'arrêté d'imposition pour une année. Ceci nous permettra, dans une année, d'évaluer à nouveau la situation, notamment en regard de l'effet financier de la nouvelle taxe ordure.

**8. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,**

vu le préavis n° 16/2012 de la Municipalité du 24 septembre 2012 ;  
ouï le rapport de la Commission des finances ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 exclusivement ;**
- **de fixer le taux communal d'impôts à 60% de l'impôt cantonal de base ;**
- **de maintenir les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2012**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2012.

Délégué de la municipalité : M. Jean-Pierre Haenni.